



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Édito



**JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET / PRÉSIDENT DE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE**

Une année 2022 marquée encore une fois par une activité dense dont voici les principales actions :

- le lancement de l'opération Hérisson qui s'est révélée un succès avec 736 hérissons recensés en Pays de la Loire via le site Internet dédié. Cette action a permis de mieux faire connaître cette espèce protégée, mascotte de notre mouvement associatif.
- la sécheresse exceptionnellement longue et la révision du Plan d'Action Régional Nitrates qui ont bien occupé Noémie Morel, notre chargée de mission « eau et littoral », en plus de l'animation du projet Ma Rivière Sans Plastique le long de la Sarthe ou encore de la troisième édition de la Loire à Vél'Eau.
- le sujet de l'énergie nous a aussi beaucoup occupé avec l'accompagnement notamment de projets industriels (chaudières CSR, ...) ou de projets de méthanisation avec la participation de Xavier Métay, coordinateur de l'association, qui siège à la commission régionale des aides de l'ADEME. Je relève aussi notre participation à l'inauguration du premier parc éolien en mer français, celui de St Nazaire en présence du Président de la République à qui nous avons pu rappeler l'importance du dialogue environnemental pour faire aboutir de tels projets.
- Nous avons aussi participé avec le réseau « Forêt » de FNE à la consultation sur les nouveaux standards de la certification forestière PEFC.

En interne, nous avons réalisé avec le travail de Frédéric Oury un audit de notre gestion comptable qui fut fort profitable et qui a permis de développer de nouveaux outils de pilotage, indispensable au regard de notre budget qui augmente d'année en année. Le résultat comptable de cette année est dû à notre activité

mais aussi à une certaine frilosité car nous avons encore beaucoup de questions sans réponse.

La recherche d'un nouveau local associatif nous a aussi pris du temps en 2022 avec le choix d'un scénario original en remportant un appel à manifestation d'intérêt lancé par un acteur économique souhaitant accueillir dans un immeuble neuf à Angers un acteur de l'économie sociale et solidaire. Nous devrions rentrer dans ce nouveau local au printemps 2023.

Du côté de la vie fédérale, 2022 fut aussi la mise en route sur le dernier trimestre d'une dynamique en Loire-Atlantique qui, je l'espère, aboutira avant l'été 2023 à la création d'une nouvelle fédération départementale. Deux réunions ont déjà eu lieu au premier trimestre 2023, c'est de bon augure.

A signaler aussi l'intense activité de Benjamin Hogommat, juriste, pour animer le projet Sentinelles de la nature et former les référents territoriaux depuis la prise en main de leurs premiers signalements jusqu'à leur traitement. Cette forte implication lui a permis d'accueillir sereinement Gabriel, son premier enfant, en fin d'année.



Sommaire

Notre fédération	p.5
Nos projets	p.8
Nos dossiers	p.15
Notre plaidoyer	p.20

Nos partenaires	p.25
Nos finances	p.26
Nos publications	p.28

JANVIER

Remblaiement à Genrouet

Suite à un signalement sur Sentinelles de la Nature, FNE Pays de la Loire alerte sur des travaux de comblement d'une ancienne carrière par divers déchets issus du BTP. Ils sont interrompus car la carrière abrite une espèce végétale protégée et les travaux ne sont conformes ni au PLU, ni à l'arrêté post-exploitation.

FEVRIER

Webinaire REP Bâtiments

Le 22 février, FNE Pays de la Loire a organisé un webinaire sur la REP (responsabilité élargie du producteur) bâtiments avec le soutien de la Fondation Européenne pour le climat et Sèche Environnement. 71 personnes y ont participé.

MARS

Opération Hérisson

Lors de l'assemblée générale de FNE Pays de la Loire a été lancée l'« opération Hérisson » qui consiste à inviter les citoyens à participer à un inventaire des hérissons, vivants ou morts, via un site Internet développé par FNE Doubs avec l'appui de FNE.

AVRIL

Rejet du recours Surf Parc St Père en Retz

Le recours engagé contre le PLU de Saint-Père-en-Retz, pour l'ouverture à urbanisation de certains territoires contraire au SCOT, a malheureusement été rejeté par le juge administratif.

MAI

Brûlage des déchets verts

À l'issue d'un cycle de webinaires relatif au brûlage des déchets verts, FNE Pays de la Loire a présenté au préfet de région plusieurs propositions visant à harmoniser et renforcer la réglementation en la matière.

JUIN

Ma Rivière Sans Plastique

Juin marque le début des premiers ramassages de l'opération Ma Rivière Sans Plastique, avec un coup d'envoi à Cheffes (49) le samedi 11.

JUILLET

Big Jump

Le 10 juillet, FNE Pays de la Loire a tenu un stand à l'occasion de l'évènement organisé par les Natexplorers dans le cadre de leur projet Loire Sentinelle pour célébrer les rivières et demander une eau de qualité.

NOT

ANN

20

TRE VÉE

22

AOUT

Jugement destruction de haies

Condamnation par le tribunal judiciaire de Nantes d'un exploitant agricole ayant détruit des haies qui constituaient l'habitat d'espèces protégées.

ZOOM

Sécheresse

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse particulièrement intense, présagée dès le mois de mars en raison d'un déficit de pluies hivernales. Ce sujet nous a beaucoup occupé et préoccupé tout au long de l'année. Beaucoup de nos stands étaient axés sur le sujet, nous sommes intervenus dans des tables rondes, avons donné des interviews, siégé dans les différents comités ressource en eau etc.

DECEMBRE

Formation captages pour l'eau potable

Le 14 décembre, FNE Pays de la Loire a animé une formation sur la protection juridique des captages prioritaires avec Sarthe Nature Environnement au Mans.

NOVEMBRE

Formation ZAN

FNE Pays de la Loire a formé une quinzaine de bénévoles de Sarthe Nature Environnement sur le sujet du zéro artificialisation nette, notamment en exposant le cadre juridique applicable pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

OCTOBRE

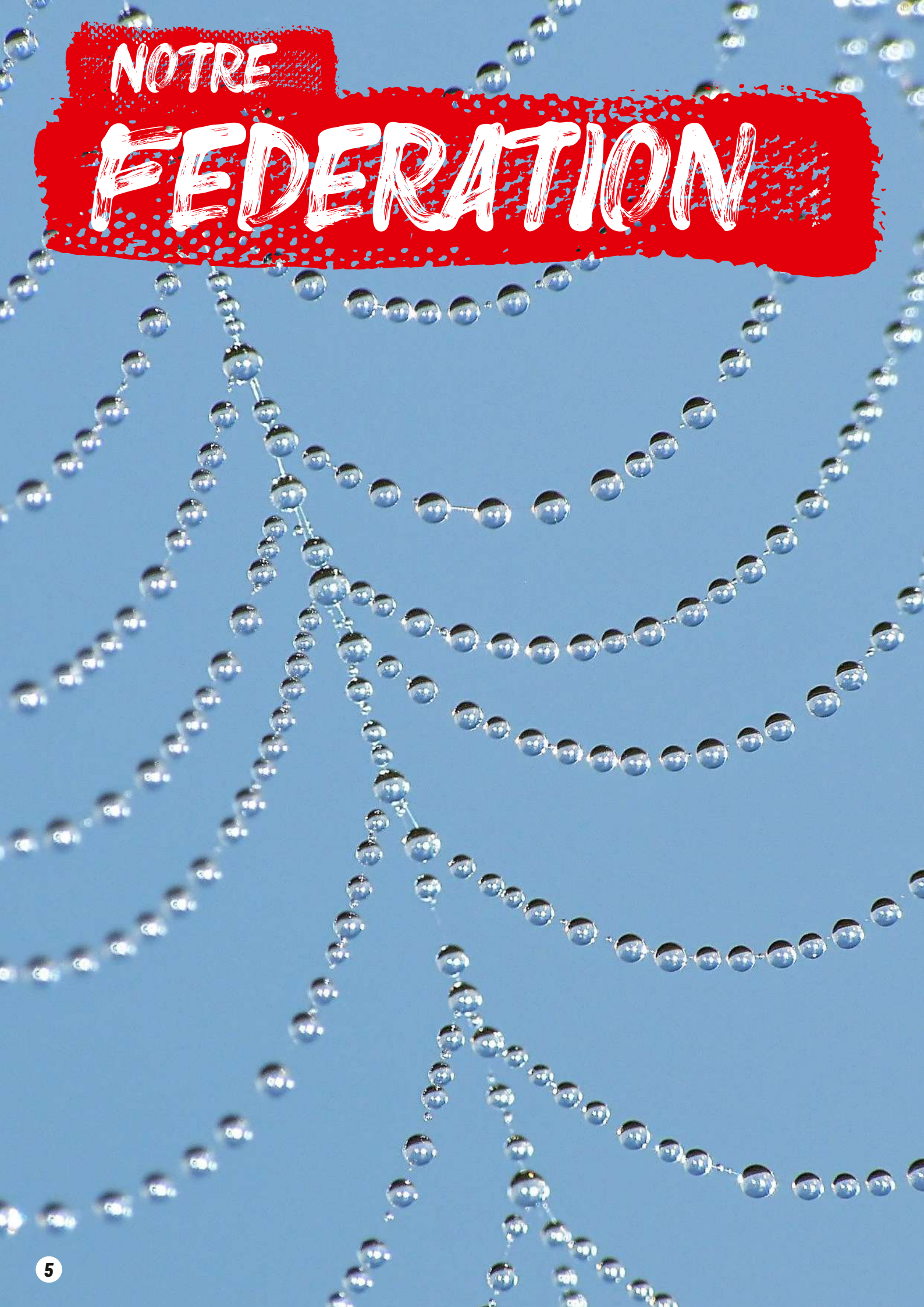
Campagne Sentinelles de la Nuit

Recueil sur la plateforme Sentinelles de la Nature de 85 données d'éclairages illicites dans la région, associé à une campagne de communication sur le sujet de la pollution lumineuse.

SEPTEMBRE

Stands de sensibilisation

FNE Pays de la Loire a tenu de nombreux stands pour présenter l'association et sensibiliser à la protection de l'environnement, en particulier de l'eau : le 17 septembre au World Clean Up Day à Saint-Michel-Chef-Chef, le 22 au Campus Day à Angers, et le 25 à la course de l'école Centrale de Nantes dont les profits nous ont été reversés.

The background of the entire page is a light blue color, decorated with several strands of blue beaded garlands. The garlands are made of small, round, translucent blue beads strung together. They are draped across the page in various patterns, some hanging straight down and others forming gentle curves. The lighting is bright, giving the beads a slight sheen.

NOTRE FEDERATION

France Nature Environnement Pays de la Loire, c'est...

- Association créée en 2008
- Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE)

Éclaireur

FNE Pays de la Loire siège dans plus de

50

commissions



Vigie de l'environnement

30 000

militant.es

en Pays de la Loire



Force de proposition, exprimant la défense de l'intérêt général en matière d'environnement

8

associations adhérentes

80

associations affiliées

dans toute la région des Pays de la Loire



Une association membre :

- d'**Air Pays de la Loire** (depuis 2011);
- du **Centre d'Appui à la Vie Associative** du Maine-et-Loire (depuis 2010);
- du **Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire** (depuis sa création en 2015);
- de **France Nature Environnement** (depuis 2011);
- du **Mouvement Associatif des Pays de la Loire** (depuis 2018);
- de **PEFC-Ouest** (depuis 2018)
- en 2022, nous avons adhéré à l'**AInter Réseau de l'Économie Sociale et Solidaire** (IRESA) et au **Groupe d'employeurs Solidaires 49** (GES49) .

Une association reconnue

Détentrice de l'agrément **association de protection de la nature et de l'environnement** et de l'habilitation de représentativité au titre du code de l'environnement.



Détentrice de l'agrément du ministère de la Justice **permettant de donner des consultations juridiques à ses associations membres.**

- Une organisation représentative, au fonctionnement **démocratique** et à la gestion **transparente**.
- Une association reconnue d'**intérêt général**.

NOTRE GOUVERNANCE

Assemblée générale ordinaire

Elle s'est déroulée le 19 mars 2022 à Château-Gontier réunissant plus d'une quarantaine de personnes



Conseil d'administration

Composé de 14 administrateurs en 2022, il s'est réuni à 5 occasions, soit en présentiel soit en visioconférence

Bureau

Composé de 6 membres, il s'est réuni 6 fois en 2022 en visioconférence.



Composition du conseil d'administration et du bureau :

- Pour la Sauvegarde de l'Anjou : Florence DENIER-PASQUIER et Yves LEPAGE (vice-président)
- Pour FE 53 : Jean-Marc LALLOZ (trésorier) et Benoît DUCHENNE (secrétaire adjoint)
- Pour Sarthe Nature Environnement : Jean-Christophe GAVALLET (président) et Sophie BARDET-AUVILLE
- Pour FNE Vendée : Alain LE GAL et Yves LE QUELLEC (secrétaire)
- Pour la Coordination LPO Pays de la Loire : François HALLIGON
- pour Bretagne Vivante : Catherine BELIN (trésorière adjointe) et Philippe ROLLAND
- Pour Virage Energie Pays de la Loire : Bernard COTTIER
- Pour le Groupe Chiroptères Pays de la Loire : Nicolas CHENAVAL et Sylvie DESGRANGES

EQUIPE

En 2022, l'équipe était composée de **4 salariés** (3,2 ETP) : Xavier MÉTAY, coordinateur, Benjamin HOGOMMAT, chargé de mission juridique, Noémie MOREL, chargée de mission « eau » et Frédéric OURY, chargé de gestion financière, présent en emploi partagé, 2 jours par semaine, entre mai et octobre puis qui a poursuivi de nous accompagner de manière bénévole.

Nous avons accueilli **4 jeunes** en tant que volontaires en service civique : Jules BOISSEAU en janvier 2022, qui a rompu son volontariat pour devenir le juriste salarié de FNE Nouvelle-Aquitaine, Antoine GROMAIRE de janvier à mai 2022, Aële CHEHMANA de mai à décembre 2022 et Raphaël MARSURA à partir de juin 2022.

Nous avons également accueilli **3 stagiaires** : Victor BOISSEAU, élève en 3^{ième} pour un stage découverte, Florian LAVENAIRE, étudiant en Master 2 de géographie à l'université d'Angers pour un stage de 4 mois, Delia QUILLA TIPULA, étudiante en Master 2 droit de l'environnement pour un stage de 6 mois.



Journée administrateurs, bénévoles et salariés juillet 2022



NOS

PROJETS

Tout en continuant ses missions de base, FNE Pays de la Loire a mené en 2022 plusieurs projets « phares » avec notamment :

- le projet fédéral : Sentinelles de la nature
- le lancement de l'opération Hérisson
- le début du projet Ma Rivière Sans Plastique
- des animations et formations

Opération Hérisson

L'opération Hérisson » a été lancée en mars 2022 en région Pays de la Loire afin de relayer l'action portée par FNE au niveau national sur l'idée initiale de FNE Doubs. Cette opération est une action de science participative qui permet à chaque citoyen de signaler un hérisson afin de mieux connaître la dynamique de cette espèce en France et donc en Pays de la Loire.

Cette action est aussi accompagnée d'un volet sensibilisation. Une campagne de communication a été réalisée au printemps et à l'été 2022 afin de faire connaître l'opération « Hérisson » en Pays de la Loire. Plusieurs retombées presse ont couvert cette action et permis de toucher un large public.

Des outils de communication ont été édités pour faire connaître l'opération ainsi que des outils pédagogiques (plaquette d'information, flyer) et matériel de stand (banderole, roll-up). Nous avons pu tenir un stand au Bioparc de Doué-la-Fontaine (49) le 17 août 2022 et de toucher plus de 200 personnes à cette occasion.

Pour tout savoir sur l'opération Hérisson, RDV sur www.fne.as-so.fr/operation-herisson.



Loire à Vél'eau



Du 1^{er} au 5 août 2022, FNE Pays de la Loire est repartie sur les routes de la Loire à Vél'eau, entre Ancenis et Nantes pour cette 3^{ème} édition.

Noémie MOREL, chargée de mission Eau, et Raphaël MARSURA, volontaire en service civique, ont parcouru les 63 kms du parcours le long duquel ils ont installé une dizaine de stands et sensibilisé 247 personnes. Cette année a été marquée par la chaleur et le niveau très bas de la Loire que nous longions et de nombreuses personnes nous interrogeaient sur la sécheresse et les restrictions applicables.

Toujours équipés de notre bar à eau et de la roue à questions, nous proposons une approche ludique nous permettant de creuser les sujets en fonction des échanges avec les passants.

CHIFFRE CLÉ

Sur la Loire à Vél'eau 2022,
247 personnes ont été sensibilisées !

Ma Rivière Sans Plastique



2022 marque le début des ramassages du projet Ma Rivière Sans Plastique. Ce projet a pour objectif d'organiser plusieurs collectes de déchets sur le bassin de la Sarthe, sur les bords de la rivière, pour les catégoriser puis proposer des solutions adaptées pour ne plus les retrouver. Nous avons choisi 5 lieux de l'amont à l'aval : Neuville-sur-Sarthe et Champagné (sur l'Huisne) en amont du Mans et avant la confluence des deux rivières puis Allonnes, juste après le Mans, et enfin Malicorne-sur-Sarthe et Cheffes. Sur les trois premiers sites, des opérations de ramassages des microplastiques par notre partenaire Expédition Méditerranée seront également réalisées pour compléter l'état des lieux.

Sur chaque site, nous ramasserons les déchets en suivant la méthodologie du protocole OSPAR, méthode scientifique développée pour le ramassage des déchets sur les plages et adaptée pour les berges des rivières. Il s'agit d'identifier un périmètre de 100m de long et qui s'étend en largeur de la limite des eaux jusqu'à la ligne des plus hautes eaux.

Nous intervenons sur ces sites à trois périodes : à hauteur d'eau normale, en période de basses eaux et en période de hautes eaux, idéalement juste après une crue. Nous ramassons ensuite tous les déchets retrouvés sur ce périmètre, avec l'aide des acteurs locaux. Nous avons notamment fait les ramassages avec le Conseil Municipal Jeunes de Malicorne, le centre social d'Allonnes, une classe de l'école Louise Michel de Champagné, les écodélégués de Neuville-sur-Sarthe, les associations AIME et Qui Nettoie Si Ce N'est Toi, des élus... et Pauline Freslon, la kayakiste de haut niveau marseillaise de l'opération.

Une fois les déchets ramassés, il s'agit ensuite de les catégoriser selon une grille d'analyse très fine : bouteille en plastique, canette, briquet, corde de moins de 2cm de large, bout de plastique dur, couvert en bois, morceau de papier journal, pailles, mégot... Cela nous donne ainsi une idée de déchets les plus retrouvés sur les sites et de dresser un état des lieux de cette pollution.

En 2022, nous avons déjà réalisé 10 opérations de ramassages et collecté plus de 80 kg de déchets. Il nous restera à faire les ramassages en fonction des crues en 2023 ainsi que les relevés microplastiques puis nous pourrions poursuivre les réflexions avec les acteurs du territoire, et notamment notre partenaire CITEO pour ce projet, afin de réfléchir aux solutions à proposer à mettre en place.



Ma Rivière Sans Plastique est un projet phare de FNE Pays de la Loire qui nous permet de mêler, avec l'approche des sciences participatives, sensibilisation de la population et amélioration de la qualité des rivières, dans une dynamique collective.

Noémie MOREL,
chargée de mission Eau

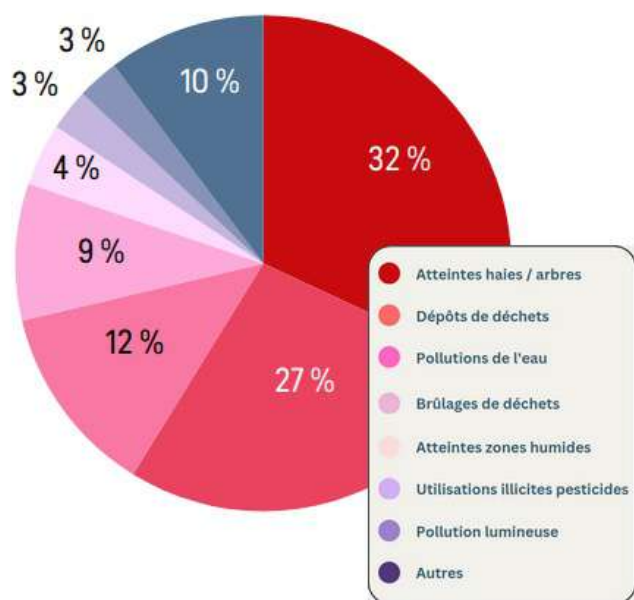
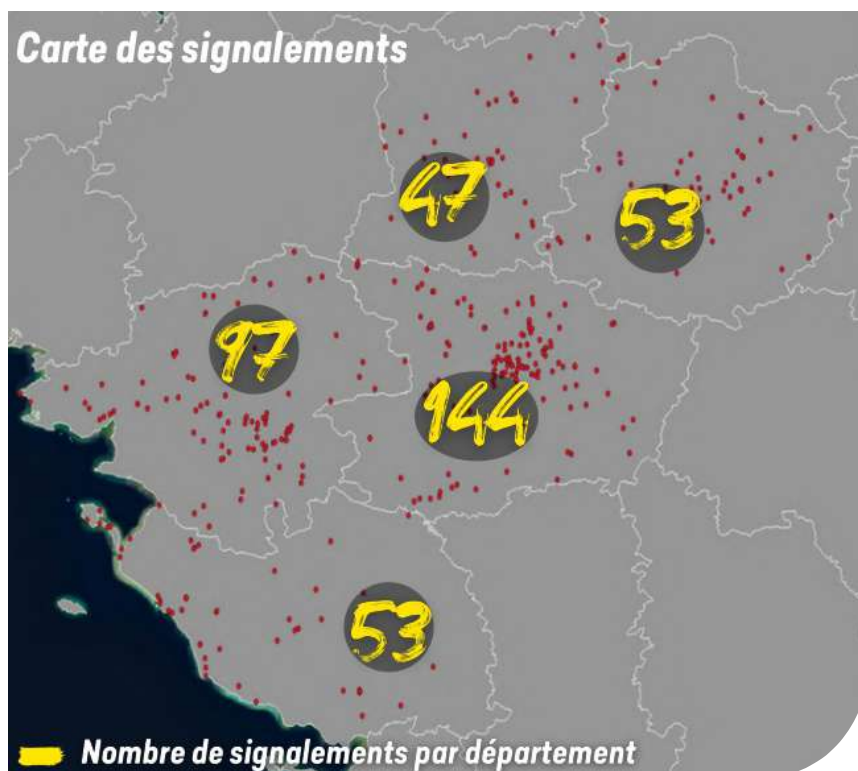


Sentinelles de la nature

Lancé en 2019 par déclinaison dans notre région d'une plateforme née dans le mouvement FNE en région Rhône-Alpes, le projet Sentinelles de la Nature vise à recueillir les signalements, par tout citoyen, de dégradations environnementales et d'initiatives favorables à l'environnement. Les signalements de dégradations sont traités par une équipe constituée de bénévoles et de salariés afin d'accompagner la sentinelle dans la résorption de l'atteinte. Les signalements les plus significatifs sont en outre publiés et donc visibles par le grand public.

Un bilan dédié à cette action peut être consulté sur le site internet de FNE Pays de la Loire et est imprimé au format papier.

Pour sa quatrième année de fonctionnement, la plateforme Sentinelles de la Nature a permis de recueillir dans la région Pays de la Loire 369 signalements de dégradations. Ces chiffres sont



en hausse par rapport à l'année 2021 (270). A noter que pour la première fois les signalements relatifs à des destructions de haies ou d'arbres (32%) sont plus nombreux que ceux relatifs aux dépôts de déchets (27%), suivis des pollutions de l'eau (12%). De nombreuses démarches ont été engagées, soit par les sentinelles sur nos conseils soit par FNE Pays de la Loire, pour les dénoncer et y mettre fin lorsque c'est possible.

A côté de ces dégradations, 25 initiatives favorables ont été signalées sur la plateforme : il s'agit notamment d'opérations de ramassages de déchets, de replantations de haies et de restauration de cours d'eau. Nous avons également valorisé sur la plateforme la « Charte de l'Arbre » proposée par la Sauvegarde de l'Anjou aux collectivités du Maine-et-Loire afin de mieux identifier et protéger les arbres dans le cadre des politiques d'urbanisme.



Sentinelles de la nature est un véritable outil fédéral qui nous permet de traiter un grand nombre de signalements et de filtrer ces derniers avant de faire intervenir les services de l'État ou autres partenaires. C'est un gain d'efficacité important !

Benjamin HOGOMMAT,
chargé de mission juridique

SENTINELLES DE LA NUIT

Depuis 2022, la nouvelle version de la plateforme Sentinelles de la Nature comporte une fonctionnalité "Campagnes" qui permet l'organisation de recueils de données sur une thématique ciblée. A l'instar d'autres fédérations du mouvement FNE, FNE Pays de la Loire a lancé sa première campagne sur la thématique de la pollution lumineuse. Intitulée "Sentinelles de la Nuit", cette campagne a été lancée en marge du "Jour de la Nuit", opération nationale de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.



Elle a permis le recueil de 85 signalements d'éclairages problématiques, qui viennent s'ajouter aux 369 signalements de dégradation par ailleurs reçus sur la plateforme. Figurent en tête des infractions les plus fréquentes les spots de parking (notamment liés aux zones d'activité), suivis par les vitrines et les enseignes.

Cette opération, qui n'a pas été suivie d'un traitement personnalisé des différents cas signalés, a été accompagnée d'une campagne de sensibilisation lancée sur les réseaux sociaux et d'une opération « coup de poing » dans les zones d'activité de l'agglomération angevine, bien reprise par les médias.

Le bilan de cette première campagne est globalement positif, permettant de faire parler de ce sujet auprès du grand public et mettant en exergue auprès des décideurs publics et des entreprises l'application de la réglementation. Elle a par ailleurs donné l'occasion à FNE Pays de la Loire de se confronter pour la première fois à l'organisation d'une campagne, permettant d'envisager d'en réaliser sur d'autres sujets au cours des années à venir.

ANIMATION DU RÉSEAU RÉFÉRENTS



L'année 2022 a aussi vu se consolider le réseau de référents bénévoles, passant à 15 dans la région.

Plusieurs temps de formation ont été organisés afin de les aider à s'approprier la plateforme, nous rendant plus réactifs pour traiter les alertes, et des points d'étape sont organisés tous les mois. Mais il faut impérativement que ce réseau continue à s'agrandir pour améliorer notre efficacité.

Nos animations

STANDS DE SENSIBILISATION ET TABLES RONDES

En 2022, FNE Pays de la Loire a participé à plusieurs événements extérieurs pour sensibiliser à la protection de l'environnement, et en particulier de l'eau, et présenter le mouvement associatif. Nous étions le 10 juillet 2022 à Chalonnes-sur-Loire dans le cadre du Big Jump et de l'étape de Natexplorers dans la région, afin de sensibiliser à la qualité des rivières ; le 17 septembre au village associatif du World Clean Up Day Pays de Retz à Saint-Michel-Chef-Chef ; le 22 septembre au Green Campus Day, événement organisé par l'université d'Angers pour l'accueil des nouveaux étudiants. Au total, nous avons sensibilisé par ce biais plus de 260 personnes qui se sont arrêtées sur nos stands.

Dans la même optique de sensibilisation et d'information du grand public, nous avons organisé une table ronde sur « L'eau, une ressource à partager » le dimanche 25 septembre dans le cadre du festival Catalyse du tiers lieu culturel angevin Le 122 et participé en tant qu'intervenant à une table-ronde sur le même thématique organisée à Nantes le 9 octobre dans le cadre de la fête de l'écologie.



JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

Comme chaque année, FNE Pays de la Loire se mobilise dans le cadre de la journée mondiale des zones humides (le 2 février). En 2022, nous nous sommes associés à l'événement organisé par les étudiants de l'association PEGAZH du master ingénierie des zones humides. FNE Pays de la Loire a tenu un stand afin de sensibiliser à cette question les 5 et 6 février 2022 à l'Hostellerie Pasteur à Angers. En plus du bar à eau et de la roue à question habituels, nous avons préparé de la documentation spécifique sur les zones humides : leur protection juridique, des exemples d'action concrets sur le territoire etc. Le dimanche 6 février, FNE Pays de la Loire a également assuré une conférence de 45min sur la protection juridique des zones humides. L'objectif était d'informer sur comment mieux protéger ces milieux importants pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



LAISSE DE MER EN VENDÉE

FNE Pays de la Loire est venue soutenir sa fédération départementale et les associations du littoral vendéen réalisant des animations visant à sensibiliser le grand public à l'importance de protéger la laisse de mer sur nos plages. FNE Pays de la Loire est venue appuyer la communication sur ces événements qui se sont déroulés en juillet et août sur plusieurs communes du littoral vendéen entre Noirmoutier et Jard-sur-Mer..



Nos formations

WEBINAIRE "LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS"

FNE Pays de la Loire, Air Pays de la Loire et Sarthe Nature Environnement ont organisé un cycle de webinaires sur le thème du brûlage des déchets verts en Pays de la Loire. Objectif : sensibiliser et échanger sur le sujet de la réglementation concernant le brûlage des déchets verts. Ces webinaires ont été réalisés dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3) avec le soutien financier de la DREAL des Pays de la Loire.

L'action s'est matérialisée par l'organisation de 7 webinaires : 3 destinés au public de la Sarthe et 1 pour chacun des autres départements. Chaque webinaire comprenait 3 temps : une présentation des enjeux sanitaires du brûlage, de la réglementation puis des alternatives au brûlage. 175 personnes ont été formées sur le sujet dans ce cadre. Les webinaires ont notamment permis de faire le constat de la grande hétérogénéité de la réglementation, qui diffère selon le département concerné. En conséquence, FNE Pays de la Loire a adressé au préfet de région une demande visant à harmoniser la réglementation applicable, notamment vis à vis des brûlages agricoles. Il n'y a pas été répondu à ce stade..

FORMATION "ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE"

L'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) a été consacré par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. L'atteinte de cet objectif suppose son intégration dans la planification locale et en particulier les documents d'urbanisme, qui devront se saisir de tous les outils disponibles pour réduire la consommation d'espace et l'étalement urbain.

Répondant à la demande des bénévoles de Sarthe Nature Environnement, FNE Pays de la Loire a organisé avec SNE le 9 novembre 2022 au Mans (72) une formation présentant aux bénévoles associatifs les tenants et aboutissants du ZAN, qu'il s'agisse de sa portée juridique ou de ses implications concrètes pour la planification locale. Elle a également donné lieu à la présentation de l'évolution de la consommation d'espace dans le département de la Sarthe et à l'étude de la prise en compte du ZAN dans plusieurs documents d'urbanisme du territoire. 16 participants ont assisté à cette formation.



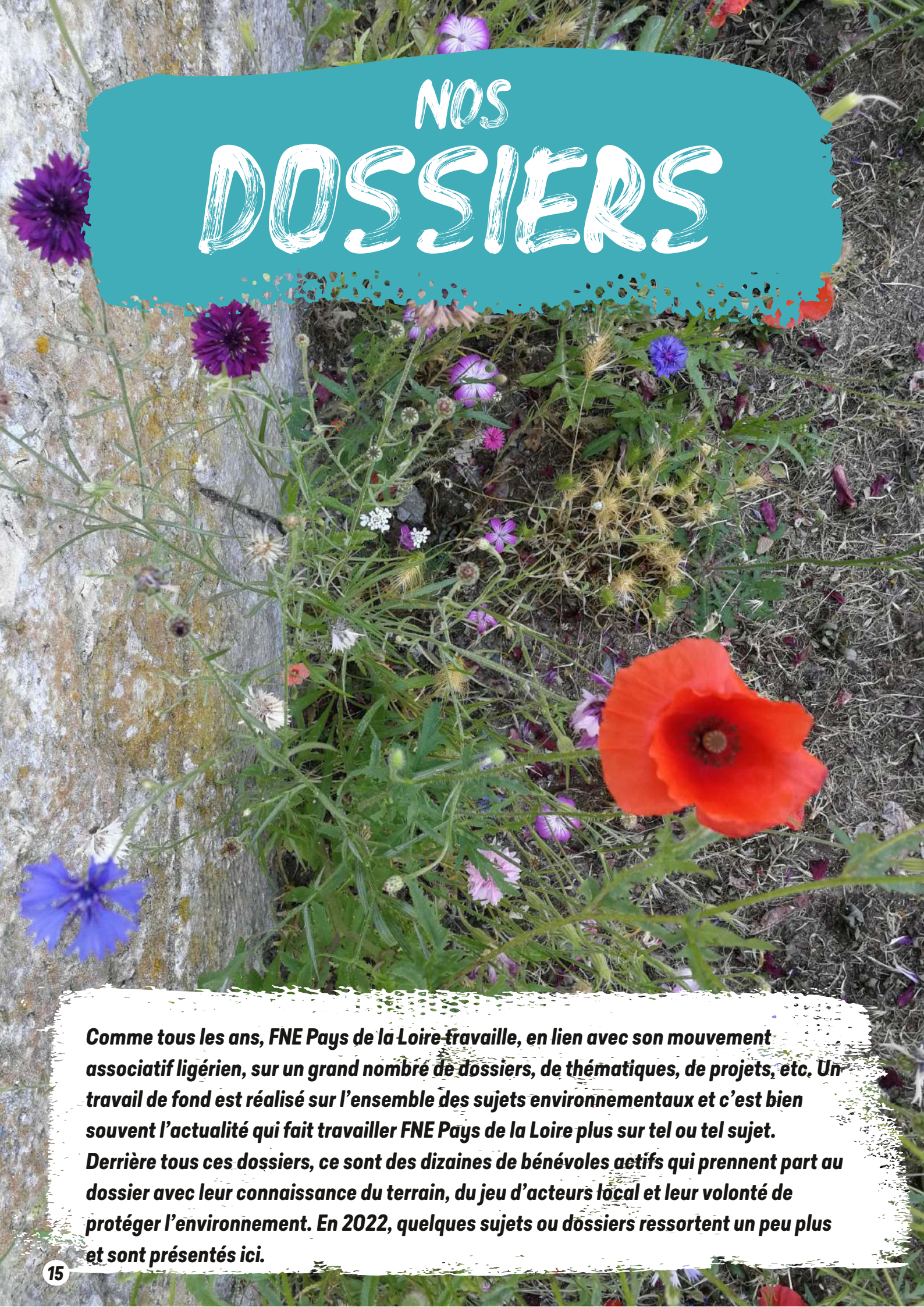
FORMATION DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS (53 ET 72)

Sur proposition de la Compagnie des commissaires-enquêteurs de la Mayenne, FNE Pays de la Loire est intervenue le 6 avril 2022 à Saint-Berthevin (53) au cours de la journée de formation « environnement » organisée auprès de nombreux commissaires-enquêteurs de la Mayenne et de la Sarthe. Cette formation juridique comportait trois temps visant à faire monter en compétence les commissaires-enquêteurs sur différents sujets liés au droit de l'environnement : le premier constituait un panorama global du droit de l'environnement, avec ses atouts et ses limites, le second une description du régime de police administrative des ICPE et des IOTA et le troisième une présentation des outils du plan local d'urbanisme pouvant être mobilisés pour préserver les arbres et haies..

EN BREF

FNE Pays de la Loire a également proposé d'autres formations sur de diverses thématiques :

-  Les captages prioritaires pour l'eau potable ;
-  L'entretien des cours d'eau ;
-  Les arrêtés cadre sécheresse ;
-  La REP (responsabilité élargie du producteur) bâtiment.



NOS DOSSIERS

Comme tous les ans, FNE Pays de la Loire travaille, en lien avec son mouvement associatif ligérien, sur un grand nombre de dossiers, de thématiques, de projets, etc. Un travail de fond est réalisé sur l'ensemble des sujets environnementaux et c'est bien souvent l'actualité qui fait travailler FNE Pays de la Loire plus sur tel ou tel sujet. Derrière tous ces dossiers, ce sont des dizaines de bénévoles actifs qui prennent part au dossier avec leur connaissance du terrain, du jeu d'acteurs local et leur volonté de protéger l'environnement. En 2022, quelques sujets ou dossiers ressortent un peu plus et sont présentés ici.

Liberté associative

CONTESTATION DU DÉCRET D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Le décret du 31 décembre 2021 fixe les modalités d'application du contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État. Il tend à confier à l'administration un pouvoir d'interprétation et de sanction très large, tant par le refus ou retrait de subvention que par le refus ou retrait d'agrément d'association de protection de l'environnement conditionnant leurs compétences particulières. Il fragilise manifestement les libertés associatives de FNE Pays de la Loire et de l'ensemble de ses associations membres dans l'action de protection de l'environnement qu'elles se sont données pour objet de défendre. Aux côtés de sa fédération nationale et d'autres associations, FNE Pays de la Loire a contesté ce décret devant le Conseil d'État.

Biodiversité

DESTRUCTION DU BOCAGE

Comme en 2021, FNE Pays de la Loire a été amenée à de nombreuses à agir auprès de la justice pour des faits de destruction d'éléments structurants du bocage, qu'il s'agisse de haies ou de mares. Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater que ce type d'atteinte est devenu en 2022 la première thématique faisant l'objet de signalements sur Sentinelles de la Nature, devant les dépôts de déchets. Parmi ces dossiers multiples, l'un d'eux mérite une exposition particulière : par jugement du 5 août 2022, le tribunal correctionnel de Nantes a condamné un exploitant agricole à la remise en état de haies et de mares détruites dans le cadre de la transformation de parcelles d'élevage en cultures céréalières, à Couffé (Loire-Atlantique). Cette décision réaffirme l'enjeu de préservation des éléments structurants du bocage, constitutifs d'habitats d'espèces protégées, y compris en dehors de la période de nidification. Parties civiles, FNE Pays de la Loire, Bretagne Vivante et la LPO 44 sont reconnues comme victimes de ces faits. La jurisprudence que constitue cette décision est intéressante en ce que la qualification d'habitat d'espèces protégées ressort d'inventaires naturalistes réalisés à proximité des haies détruites et non directement en leur sein. Le manque de données naturalistes au sein des haies qui font l'objet de travaux est souvent un frein à toute constatation d'infraction.



HÉRONNIÈRE DE L'ÉTANG DE CUREÇY



A Saint-Brice (Mayenne), se trouve au cœur de l'étang de Cucery une île qui abritait jusqu'au début du mois de mars 2022 la plus grosse héronnière du département de la Mayenne. L'ensemble des arbres de cette île (chênes et aulnes) ont été abattus le 4 mars 2022, pour une raison encore inconnue à ce jour. Le dommage pour la biodiversité mayennaise est irréparable. FNE Pays de la Loire, FE53, MNE et Entre Taude et Bellebranche ont porté plainte auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour destruction d'habitat d'espèces protégées.

Eau



CONDAMNATION POUR POLLUTION MARAÎCHÈRE

A plusieurs reprises, FNE Pays de la Loire et Bretagne Vivante ont signalé au parquet de Nantes des épisodes de mortalité piscicole dans des canaux adjacents à des serres maraîchères de Saint-Julien-de-Concelles suites au traitement aérien de celles-ci par un produit de déblanchement. Les faits de septembre 2020 ont été constatés par l'OFB qui a relevé l'aspect blanchâtre de l'eau et la mort de plusieurs centaines de poissons. A l'occasion d'un épisode pluvieux faisant suite au traitement, les produits « dangereux pour la vie aquatique » s'étaient déversés dans le canal sans transiter par le bassin de régulation prévu à cet effet. Le dirigeant de la SCEA Abria a reconnu ces faits et accepté en juin 2022 une mesure de composition pénale supposant le paiement d'une amende de 1 000€ et le versement de dommages et intérêts aux deux associations. La société s'est par ailleurs engagée à achever l'équipement de ses serres par des filets, ce qui rendra inutile l'utilisation de tels produits à l'avenir.

POLLUTION DE L'OUDON AU BENTAZONE

Depuis l'été 2021 et pendant plusieurs mois, une concentration inquiétante (100 à 1 000 fois les taux habituels) de bentazone, un herbicide, a été détectée dans les eaux de la rivière de l'Oudon en Maine-et-Loire. Les investigations engagées pour identifier la source de la pollution ont abouti au printemps 2022 : elle provient du site de l'usine SOLAIRGIES, spécialisée dans le traitement d'effluents et de boues. Les produits à l'origine de la pollution et les raisons expliquant qu'ils ont été rejetés dans les milieux naturels sont pour l'heure inconnus, de même que les degrés de responsabilité entre l'exploitant du site et ceux ayant apporté sur place les déchets en question. Au vu de l'impact qu'aura nécessairement cette pollution sur la faune (par bioaccumulation) et la qualité de la masse d'eau, FNE Pays de la Loire et la Sauvegarde de l'Anjou ont porté plainte contre X.

Pêche

RECOURS CONTRE LES QUOTAS DE CIVELLES

Chaque année, sont adoptés par arrêtés ministériels les quotas permettant la pêche professionnelle de la civelle, alevin de l'anguille, en mer et en eaux douces. Au regard de l'état de conservation catastrophique de l'espèce, considérée en danger critique d'extinction par l'UICN, le Conseil international pour l'exploration de la mer a recommandé pour la première fois en novembre 2021 qu'aucune capture ne soit autorisée pour la campagne de pêche 2021-2022, y compris à des fins de repeuplement. La France n'a pas suivi ces recommandations, en permettant la pêche de 65 tonnes de civelles pour cette campagne de pêche, dont 26 à des fins de consommation. Aux côtés de différentes associations du mouvement de FNE, FNE Pays de la Loire a contesté devant le Conseil d'État les arrêtés des ministres de la Mer et de l'Environnement qui octroient ces quotas.

A noter que FNE Pays de la Loire continue parallèlement à suivre de façon attentive la problématique du braconnage de civelles, agissant de nouveau en justice suite à la saisie par les douanes de La Rochelle de 200 kg de civelles dont une partie est vraisemblablement issue de faits de braconnage commis dans notre région..



Énergie

ÉOLIEN EN MER

2022 fut une grande année pour l'éolien en mer avec l'inauguration du 1er parc au large des côtes françaises avec le parc de Saint-Nazaire. Nous avons eu l'occasion de réaliser plusieurs sorties en mer avec EDF-Renouvelable et ce afin de se rendre compte de l'avancée des travaux. Nous avons aussi eu l'occasion d'être présents lors de l'inauguration par le président de la République le 22 septembre 2022 et de prendre la parole pour rappeler l'importance des phases de débat public et de consultation et le fait d'associer très en amont et en toute transparence les acteurs de la société civile. Nous avons aussi continué à suivre l'avancer du projet de parc éolien en mer Yeu-Noirmoutier avec le démarrage des travaux de raccordement électrique.



DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION

En Pays de la Loire, de nombreux projets émergent tous les ans et nous avons pu rencontrer un certain nombre de porteurs de projet en 2022. Occasion à chaque fois de présenter le Méthascope (outils d'aide au positionnement produit par FNE), d'expliquer nos points de vigilance et d'être à l'écoute des porteurs de projet, de leurs questions et de les accompagner le cas échéant dans l'amélioration de leurs projets. Nous avons aussi pu intervenir à plusieurs reprises dans des tables-rondes pour évoquer l'intégration territoriale des projets de méthanisation.

En septembre 2022, nous sommes aussi intervenus lors d'une matinale organisée par l'AMF Sarthe sur le thème des biodéchets et leur possible intégration dans les intrants de méthaniseurs. Occasion d'échanger des élus locaux de la Sarthe et des porteurs de projets.

DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE



Là aussi, les projets fleurissent et pas toujours ceux que l'on est amené à soutenir. Le sujet du développement des parcs photovoltaïques au sol nous a bien occupés en 2022. Nous avons pu participer aux rencontres solaires de l'Ouest organisées par Atlansun à St Joachim (44) le 5 juillet 2022. Occasion là aussi de rencontrer les acteurs de la filière et d'échanger avec eux sur les enjeux environnementaux et les verrous à lever pour permettre un développement acceptable du photovoltaïque en Pays de la Loire.

Urbanisme

REJET DU RECOURS CONTRE LE PLU DE ST-PÈRE-EN-RETZ

En 2019, FNE Pays de la Loire, Bretagne Vivante et la LPO 44 avaient contesté en justice le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Père-en-Retz, qui réserve des terrains agricoles à la construction d'un projet de Surf Park. Les associations mettaient notamment le fait que le PLU permettait l'ouverture à urbanisation de terrains dans une proportion incompatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Retz, qui vise à réduire la consommation d'espaces à l'échelle de chaque communauté de communes. Par jugement du 5 avril 2022, le tribunal administratif de Nantes a cependant rejeté le recours associatif, en estimant que le degré de précision de l'objectif du SCOT en question ne permettait pas de retenir une incompatibilité sur ce volet.

Risques industriels

USINE APROCHIM

Le feuilleton judiciaire de ce dossier continue, tandis que la baisse drastique imposée sur le site a empêché la survenue de nouvelles pollutions au cours de l'année 2022.

Tout d'abord, la cour d'appel d'Angers a définitivement validé, par arrêt du 5 juillet 2022, la liquidation de l'astreinte liée aux dépassements des normes de pollution aux PCB, au profit des associations, exploitants agricoles et particuliers qui l'avaient assigné en justice. Ayant dans un premier temps formé un pourvoi devant la Cour de cassation, la société APROCHIM y a finalement renoncé.

Ensuite, par arrêt du 7 octobre 2022, la cour administrative d'appel de Nantes a de son côté validé la possibilité pour le préfet de la Mayenne d'imposer à l'entreprise le respect, au sein de bacs de culture de ray grass hors sol, d'une norme plus restrictive qu'au sein des herbages naturels. Ceci s'explique par le fait que ces bacs hors sol sont régulièrement remplacés et ne subissent pas d'accumulation de polluants. Cette possibilité offerte par la justice permettra de consolider le plan de surveillance environnementale de l'usine en appréhendant de façon plus complète la pollution diffuse qui en est issu. Reste maintenant à ce que le préfet se saisisse d'une telle possibilité..



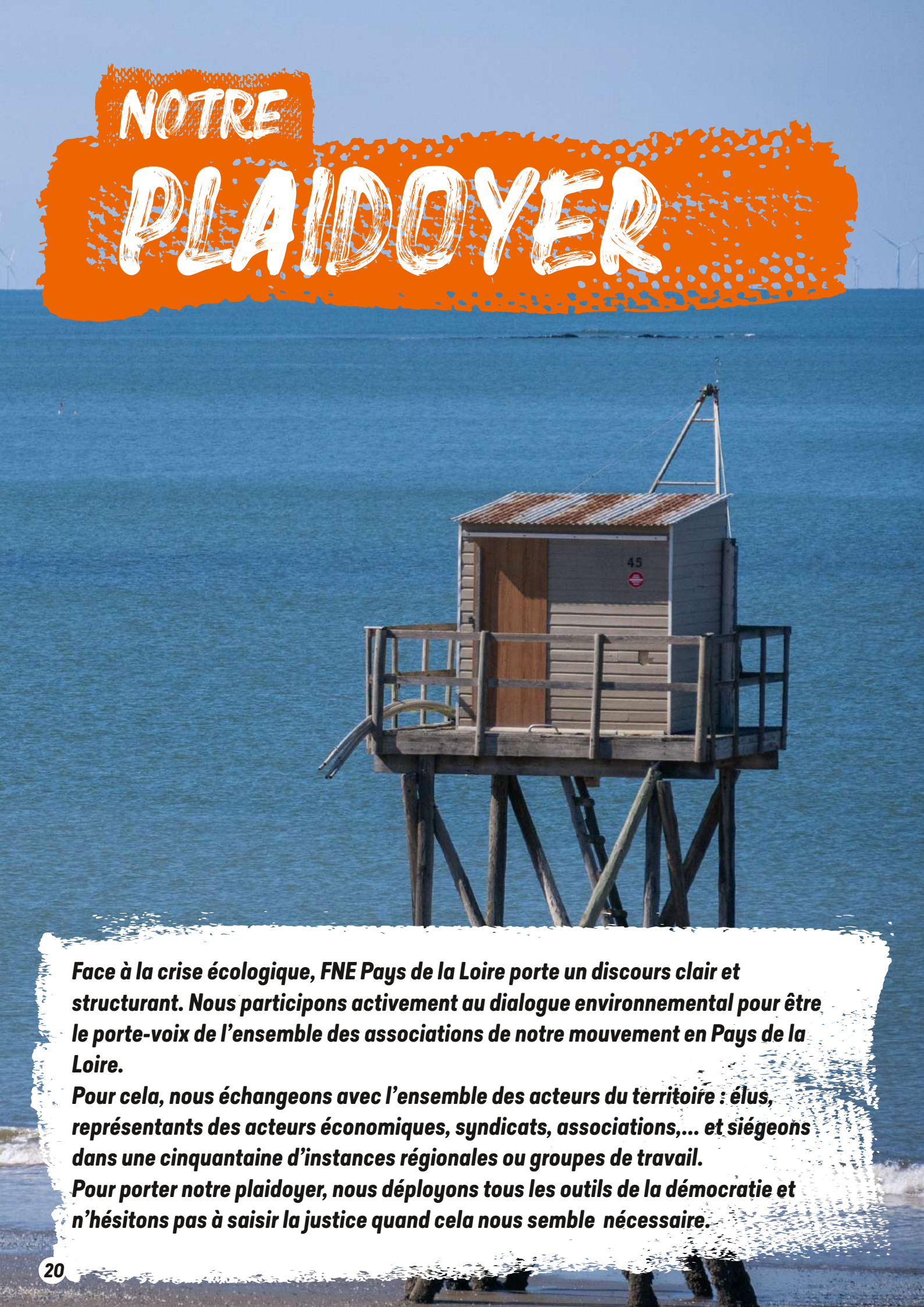
Action juridique



Les dossiers suivis par FNE Pays de la Loire, notamment ceux développés dans le présent rapport d'activité, supposent souvent un examen juridique et donc l'expertise du chargé de mission juridique de notre fédération régionale. Lorsque la situation l'exige, FNE Pays de la Loire saisit la justice afin de faire respecter ses intérêts statutaires, à savoir la préservation de la nature et de l'environnement.

En 2022, cela s'est notamment traduit par l'engagement de **6 plaintes** et d'une **constitution de partie civile** pour des atteintes à l'environnement, ainsi que de **2 recours engagés devant le juge administratif**. 7 dossiers déjà engagés en justice au cours des années précédentes ont en outre été jugés dans l'année.

Ces chiffres ne traduisent cependant qu'une partie de l'activité juridique de la fédération, qui par son attitude constructive et ses actions de médiation parvient régulièrement à aboutir à des améliorations des dossiers qu'elle suit sans avoir à saisir la justice. Fédération régionale bénéficiant d'un agrément du ministère de la Justice lui permettant la délivrance de consultations juridiques, FNE Pays de la Loire a par ailleurs délivré **25 consultations juridiques** auprès de ses associations membres au cours de l'année.

The background of the page is a photograph of a wooden lifeguard stand on stilts in the ocean. The stand has a corrugated metal roof and a wooden door. The number '45' is visible on the side of the stand. In the distance, wind turbines are visible on the horizon under a clear blue sky.

NOTRE

PLAIDOYER

Face à la crise écologique, FNE Pays de la Loire porte un discours clair et structurant. Nous participons activement au dialogue environnemental pour être le porte-voix de l'ensemble des associations de notre mouvement en Pays de la Loire.

Pour cela, nous échangeons avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, représentants des acteurs économiques, syndicats, associations,... et siégeons dans une cinquantaine d'instances régionales ou groupes de travail.

Pour porter notre plaidoyer, nous déployons tous les outils de la démocratie et n'hésitons pas à saisir la justice quand cela nous semble nécessaire.

Grandes thématiques de 2022

LA SÉCHERESSE 2022

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse importante, sur laquelle nous alertions dès le mois de mars en raison du risque que représentait le manque de pluies hivernales. FNE Pays de la Loire s'est investie dans quasiment toutes les instances de gestion de crise, aux côtés de ces fédérations départementales, pour défendre les usages prioritaires, et en particulier les besoins des milieux naturels, face aux autres velléités. Notre fédération s'est également fait le relai de ce sujet dans la presse. À chaque fois, nous rappelons la hiérarchie des usages mais également le besoin de partager équitablement la ressource, avec une nécessaire anticipation et une meilleure gestion des prélèvements, y compris hors période de crise. La prise de conscience qui a pu apparaître lors de cet épisode nous fait espérer de réelles actions pour tendre vers une gestion durable et équilibrée, nécessaire face aux tensions que l'évènement a également suscitées.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En mai et en décembre 2022, FNE Pays de la Loire a participé aux 2 journées régionales organisées à Angers par le Conseil régional des Pays de la Loire, avec le soutien du Comité 21 Grand Ouest, pour mettre en avant les lauréats de l'appel à projets « économie circulaire 2021 » et ceux de l'appel à projets 2022. Nous avons pu partager notre vision et notre plaidoyer pour le développement de l'économie circulaire avec les acteurs présents : entreprises, chambres consulaires, collectivités, service de l'État, associations, ...

Nous avons animé à la journée de décembre un atelier sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

S3RENr DES PAYS DE LA LOIRE

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, qui est le gestionnaire responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine, organisait entre le 10 octobre et le 10 décembre 2022 une concertation publique sur le futur Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RENr) Pays de la Loire. Ce document doit s'assurer de l'intégration des Énergies Renouvelables aux réseaux électriques tout en préservant la sûreté du système et en maîtrisant les coûts. Le S3RENr constitue un outil d'aménagement du territoire. FNE Pays de la Loire a rédigé un cahier d'acteur à cette occasion pour rappeler plusieurs points de vigilance notamment quant au renforcement des réseaux électriques.

LE MIX ÉNERGÉTIQUE



Le Gouvernement a lancé le 20 octobre 2022, une grande concertation nationale sur le mix énergétique intitulée « Notre avenir énergétique se décide maintenant ». Cette concertation vise notamment à alimenter l'élaboration de la 1ère loi de programmation sur l'énergie et le climat, qui fera l'objet d'un débat parlementaire en 2023, et la 3ème programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sera adoptée en 2024. Parmi les modalités de concertation, un « Tour de France des régions » a été organisé et une réunion s'est tenue à Nantes le 14 décembre 2022. FNE Pays de la Loire y était pour rappeler les incohérences de l'État sur le sujet (cette concertation a lieu alors qu'un débat public est aussi en cours sur la relance du nucléaire !) et l'urgence de soutenir le développement des énergies renouvelables tout en prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité.

LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NET

En 2022, FNE Pays de la Loire s'est penchée sur la question du ZAN et pour cela a accueilli un stagiaire (Master 2 de géographie) qui a travaillé pendant 4 mois à un état des lieux en Pays de la Loire. Occasion de travailler avec de multiples acteurs : DREAL des Pays de la Loire, Chambres consulaires, collectivités, Parc Naturels Régionaux notamment. De nombreux supports cartographiques ont été produits et ont permis d'alimenter la formation animée en Sarthe en novembre 2022.

CHARTES RIVERAINS (PESTICIDES)

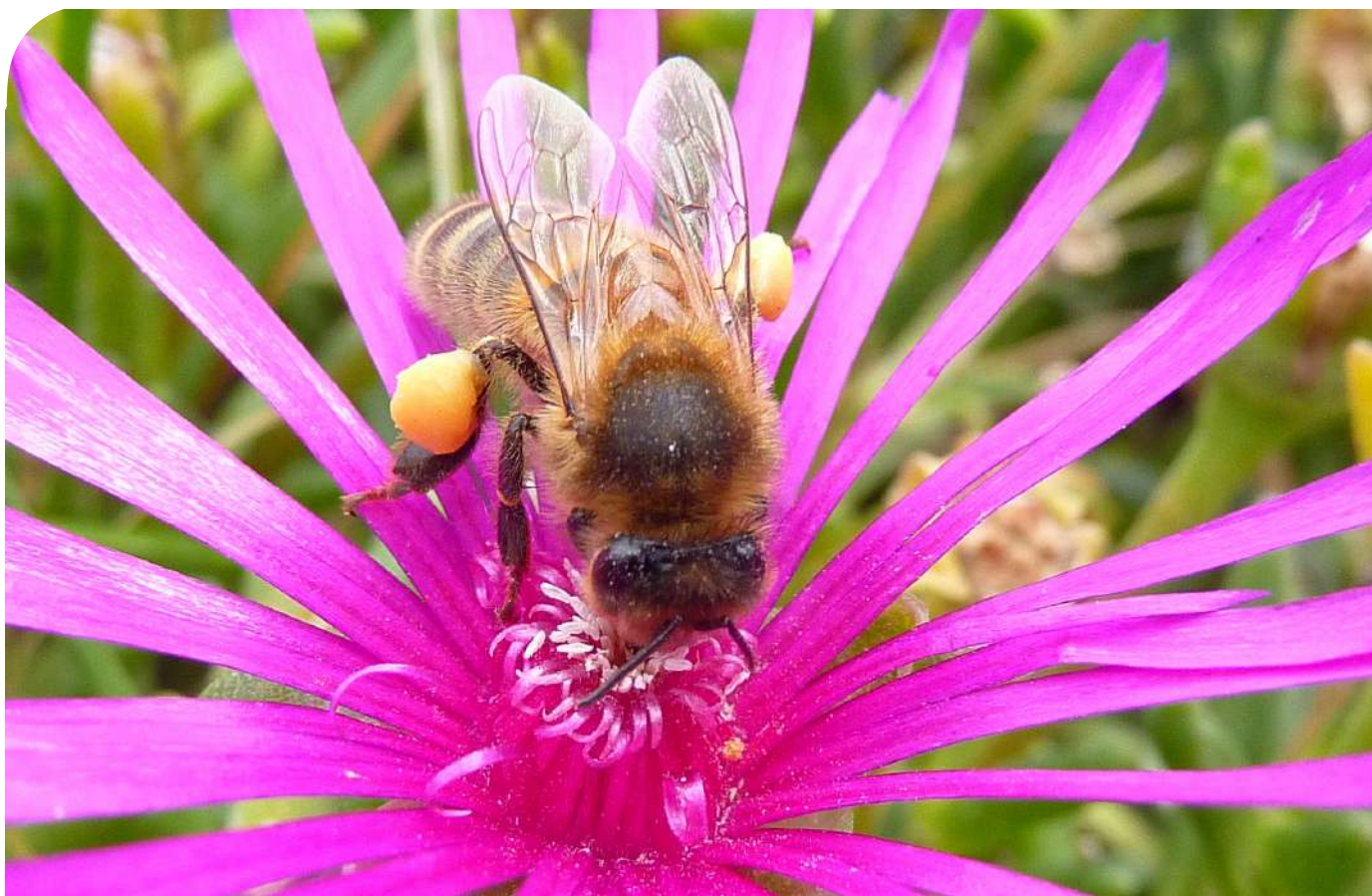
En plein cœur de l'été, de nouveaux projets de chartes d'engagement des utilisateurs agricoles de pesticides (chartes « riverains ») ont été soumis à consultation publique dans les différents départements de la région. Suite à un arrêt du 26 juillet 2021 du Conseil d'État rendu suite à un recours de plusieurs associations dont FNE, les chartes devaient en effet être reprises pour intégrer, notamment, des modalités d'information des riverains en amont des traitements. Une occasion pleinement manquée puisque les projets soumis à consultation ne comportent aucun dispositif précis en la matière. Ils permettent en revanche toujours de déroger aux distances d'utilisation de droit commun. FNE Pays de la Loire et les associations de son mouvement ont fait part de leur totale opposition à ces projets, néanmoins approuvés par les différents préfets de département en octobre 2022. Des recours gracieux ont été adressés par FNE Pays de la Loire, ses associations membres et les UFC-Que-Choisir départementales et pourront faire l'objet de recours devant la juridiction administrative si les préfets n'y font pas droit.

LA MOBILITÉ DURABLE

Le 14 octobre 2022, nous avons animé un stand lors du colloque régional de la mobilité durable organisé par la région des Pays de la Loire à Montaigu (85). Occasion pour nous de présenter l'éco-guide de l'automobile publié par Inspire, association membre de FNE. Guide qui permet d'être sensibilisé aux points forts et faibles de chaque type de motorisation et de pouvoir faire un choix éclairé lors de l'achat d'un véhicule.

NITRATES

En 2021, FNE Pays de la Loire s'était engagée dans le suivi de cette thématique, avec un PAR7, plan d'action régionale, qui devrait aboutir en 2022. Malheureusement, les blocages des représentants de la profession agricole au niveau national n'ont pas permis de mettre à jour le plan d'action national, paralysant au niveau régional des avancées déjà difficiles.



Les instances et commissions

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

FNE Pays de la Loire est présent au CESER (Conseil Économique Social Environnemental Régional) depuis 2011. Les membres ont été renouvelés en décembre 2017 et 22 décembre 2020 avec toujours deux postes pour FNE Pays de la Loire. Leur mandat court jusqu'à fin décembre 2023.

Plusieurs études ont été finalisées au cours de l'année 2022. A noter, celle de la Commission Aménagement du territoire – Cadre de vie « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes – Un enjeu à partager ».

L'étude sur l'Agriculture de demain en Pays de la Loire, votée en toute fin d'année 2021, a été largement valorisée sur les territoires ligériens au cours de l'année 2022. Une autre étude sur les Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire (LNOBPL) a permis d'actualiser le sujet des mobilités. La construction de ces études fait appel notamment à l'audition de nombreux spécialistes et chercheurs, ce qui est une source majeure d'informations et d'enrichissement intellectuel des conseillers.

COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

FNE Pays de la Loire dispose de deux postes au Comité de Bassin Loire-Bretagne.

Une de nos représentantes est élue au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau ainsi qu'à la présidence de la « commission Évaluation de la politique d'intervention ». Une charge de travail plus lourde, avec davantage de commissions (Aides et Évaluation) et de Conseil d'Administration. S'ajoutent parfois des groupes de travail en fonction des besoins ou de l'actualité. Notre autre représentante a également été élue à la présidence de la commission « Communication et action internationale ».

Pour nos représentantes, ce dossier est traité en priorité, avec l'étude des dossiers et la participation active aux commissions et aux séances plénières, à la fois du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau.

C'est en mars 2022 qu'aura été validé le nouveau SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de son programme de mesures. L'élaboration du projet a fait l'objet de débats très vifs. La version finale a été décevante, manquant de véritable ambition sur de nombreux points, notamment sur le sujet des prélèvements en période d'étiage et du stockage de l'eau dans les réserves de substitution. Alors que le volume de substitution était inscrit à hauteur de 80 % dans le précédent SDAGE, ce critère a été enlevé de la nouvelle version, entraînant de fait la suppression automatique des 20% d'économies d'eau inscrits précédemment. FNE Pays de la Loire a formé un recours gracieux auprès de la Préfète coordonnatrice de bassin. Notre demande n'a pas été entendue et, après réflexion sur les chances de succès d'un recours contentieux, nous avons jugé préférable de ne pas saisir la juridiction administrative.

COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES EN LOIRE-ANTLANTIQUE

Du fait de la dissolution de l'UDPN 44 (fédération départementale historique en 44 mais non membre du mouvement FNE malgré une courte appartenance en 2017-2019) en avril 2021 la préfecture de Loire-Atlantique a nommé dans différentes instances des représentants de FNE Pays de la Loire afin que la voix des associations de protection de l'environnement puisse se faire entendre.

FNE Pays de la Loire siège en CDPENAF 44, à la CDNPS 44 (formation carrière, formation faune captive,...), à la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, à la commission de nomination des commissaires enquêteurs, commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme...

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GPMNSN

Notre représentant au conseil de développement du Grand Port Maritime Nantes-St Nazaire a changé. C'est dorénavant Jean-Christophe Gavallet qui y participe aux côtés de deux autres associations de protection de la nature que sont Bretagne Vivante et LPO Loire-Atlantique. Instance de partage d'informations, de réflexion, nous essayons d'y faire entendre la voix de la nature.

CONSEIL MARITIME DE FACADE NAMO

FNE Pays de la Loire a deux représentantes au sein du Conseil Maritime de Façade Nord-Atlantique Manche Ouest (CMF NAMO) : Mireille BOURDON, titulaire et également membre suppléante de la Commission Permanente, Maryvonne GUÉRIN, suppléante. L'année 2022 a été marquée par la validation du Document Stratégique de Façade (DSF), et en particulier son plan d'action.

En parallèle, FNE Pays de la Loire suit également les travaux de l'Assemblée régionale Mer et Littoral qui a pour objectif de définir et de mettre en œuvre la stratégie « Ambition maritime régionale », en lien avec le plan d'action du DSF NAMO.



COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'EAU

Les comités départementaux de l'eau sont organisés par chaque préfecture pour faire des points thématiques de manière annuelle ou biannuelle avec tous les acteurs de l'eau. Ils sont également réunis dans le cadre de la sécheresse, sous cette forme ou bien sous la dénomination Comité Ressource en Eau, avec des rencontres plus fréquentes en période d'étiage pour gérer la crise. FNE Pays de la Loire s'investit dans ses instances, aux côtés de ses fédérations départementales, pour porter la voix de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FNE Pays de la Loire est directement membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire, dont 2022 a marqué la dernière ligne droite de la révision. De nombreuses réunions à ce sujet nous ont occupés, ainsi que les bénévoles de Bretagne Vivante et de la LPO Loire-Atlantique. Le projet de SAGE a finalement été adopté par la CLE le 13 décembre 2022 afin d'être par la suite approuvé par le préfet. En parallèle, l'étude HMUC est lancée sur ce territoire, avec également de nombreuses réunions de suivi en 2022.

COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

Que ce soit directement ou via ses associations membres, FNE Pays de la Loire est représentée dans 90 % des commissions locales de l'eau des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de la région. Ces bénévoles suivent la mise en œuvre du SAGE ou participent à sa révision afin d'améliorer l'état des masses d'eau des sous-bassins concernés.

En tant que fédération régionale, FNE Pays de la Loire souhaite apporter un support technique et une coordination entre les différents représentants et tout bénévole expert ou intéressé par la question de l'eau en animant une « groupe des référents Eau des bassins versants des Pays de la Loire ». Cette animation passe par l'envoi d'information et actualités, une mobilisation spécifique sur certaines thématiques ou certains territoires, le partage d'expérience, des formations...

En 2022, des réunions départementales ont été organisées pour se faire rencontrer les différents bénévoles siégeant en CLE, afin de permettre notamment le partage d'expérience, d'échanger sur certaines actualités ou préoccupations, accueillir de nouveaux représentants etc. D'autres réunions ou temps d'échanges plus thématiques ou territoriaux ont également été organisés quand nécessaire.



NOS PARTENAIRES

En 2022, FNE Pays de la Loire a travaillé avec un grand nombre d'acteurs des Pays de la Loire : services de l'État, collectivités territoriales, établissement publics, associations, entreprises, syndicats, universités et grandes écoles. Tous ces acteurs détiennent des leviers d'action pour contribuer à la transition écologique et énergétique ainsi qu'à la protection de la nature et de l'environnement. FNE Pays de la Loire met en place des partenariats financiers et techniques avec certains pour agir et construire des actions d'intérêt général.

ILS NOUS SOUTIENNENT FINANCIEREMENT

Conseil régional des Pays de la Loire

Dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité, le Conseil régional des Pays de la Loire soutient notre fédération régionale. En 2022, nous avons ainsi reçu le soutien financier la Région sur cinq de nos actions.



DREAL des Pays de la Loire

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire soutient financièrement FNE Pays de la Loire via une convention pluriannuelle. En 2022, ce sont six de nos actions qui ont reçu un appui financier. De plus, la DREAL nous apporte un soutien financier via l'appels à projets PRSE 3.



DREAL Pays de la Loire
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Agence de l'eau Loire Bretagne

Pour la troisième année de suite et dans le cadre d'une convention de partenariat, l'agence de l'eau Loire Bretagne est venue apporter son soutien financier aux actions menées par FNE Pays de la Loire sur le thème de l'eau.



DRAJES via le FDVA

En 2022, la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports a soutenu FNE Pays de la Loire via le Fond pour le Développement de la Vie Associative pour l'organisation de plusieurs sessions de formation à destination de nos bénévoles.



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Société Éoliennes en Mer Yeu Noirmoutier

En 2022, la Société Éoliennes en Mer Yeu Noirmoutier est venue soutenir deux actions de sensibilisation du public aux enjeux de la transition énergétique et écologique.



Fondation de la mer

En 2022, la Fondation de la Mer a décerné une subvention à FNE Pays de la Loire pour le projet « Ma Rivière sans plastique » ayant pour objectif la lutte contre la pollution plastique via des opérations de collectes de déchets et de sensibilisation du grand public.



Un programme
Fondation de la Mer

UN GRAND MERCI À NOS DONATEURS

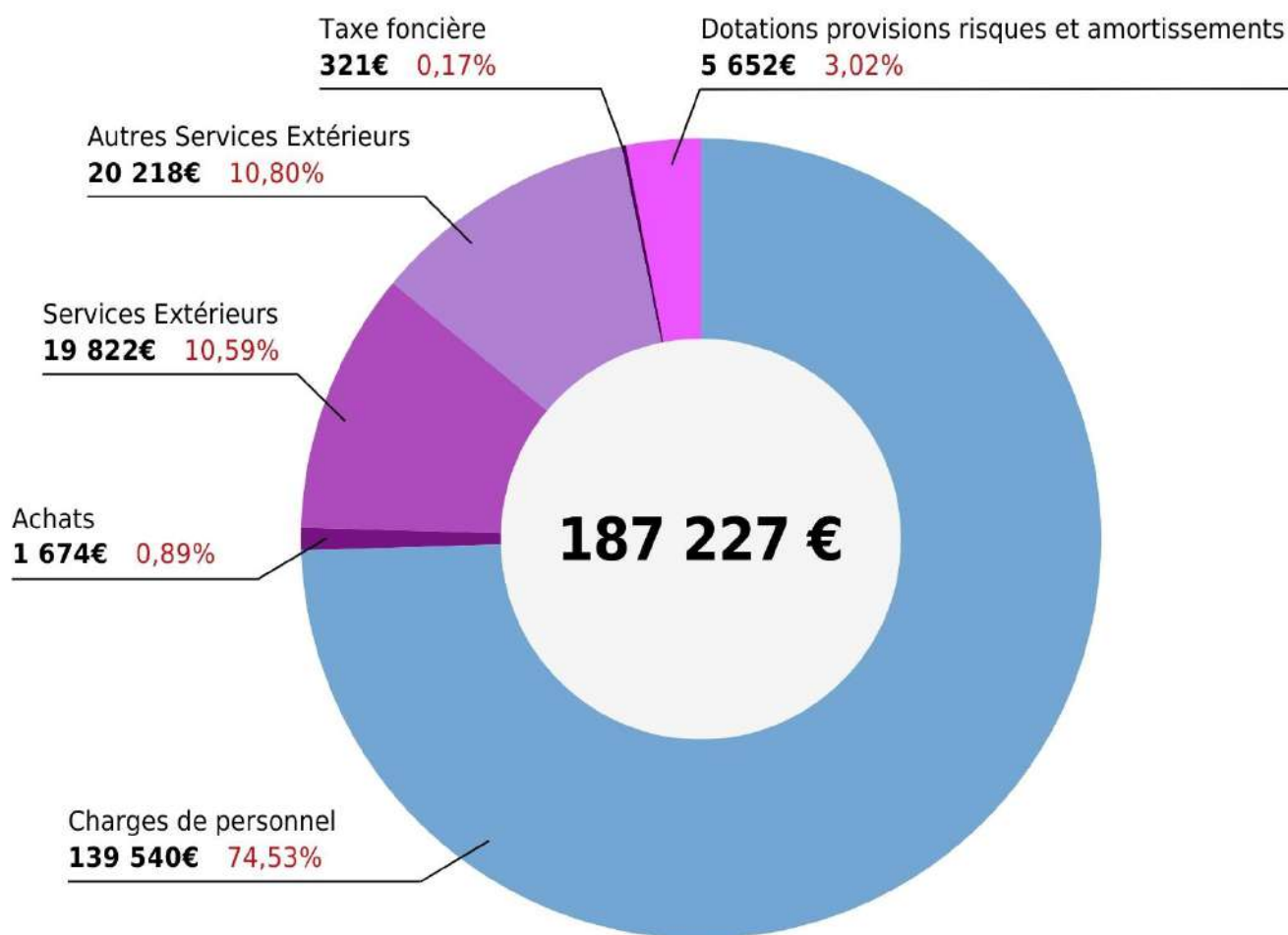
En 2022, FNE Pays de la Loire a reçu le soutien financier de citoyens mais aussi d'entreprises ou d'associations qui ont répondu positivement à notre appel à la générosité du public lancé en fin d'année. Grâce à ces dons, nous avons pu réaliser ou consolider un certain nombre d'actions et augmenter notre capacité à agir de façon autonome. Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus.

NOS FINANCES

FNE Pays de la Loire s'appuie sur plusieurs types de ressources financières pour fonctionner et mener ses actions, avec d'un côté des fonds propres (cotisations, dons, prestations,...) et de l'autre une recherche de fonds soit publics (État, Conseil régional, ...) soit privés (partenariat avec des entreprises et du mécénat). En 2022, notre solde financier est positif. L'excédent dégagé s'élève à un peu plus de 59 000 euros. Ce bon résultat financier permet à notre fédération régionale de consolider un peu plus son fond de roulement et de s'engager dans de grands projets en 2023 notamment avec le projet d'emménager dans de nouveaux locaux.

NOS CHARGES 2022

En 2022, plus des trois quarts des dépenses de FNE Pays de la Loire sont liées aux charges de personnel (74,53% pour 3,3 ETP + les indemnités pour les stagiaires et les volontaires en service civique). Les autres dépenses sont liées aux charges de structure (loyer, électricité, eau, téléphone, taxes foncières, ...) et aux frais liés à l'achat de fournitures et d'équipements.



LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

La **valorisation du bénévolat** correspond au temps passé par les bénévoles en représentation pour FNE Pays de la Loire (présence en réunion, tenue de stand, ...). En 2021, ce sont 1 206 heures, soit **172 jours**, qui ont été déclarées. Au plan comptable, c'est l'équivalent de 36 166,50 euros. Les abandons de frais de déplacement sont aussi pris en compte et s'élèvent à 3 778,84 euros en 2021.

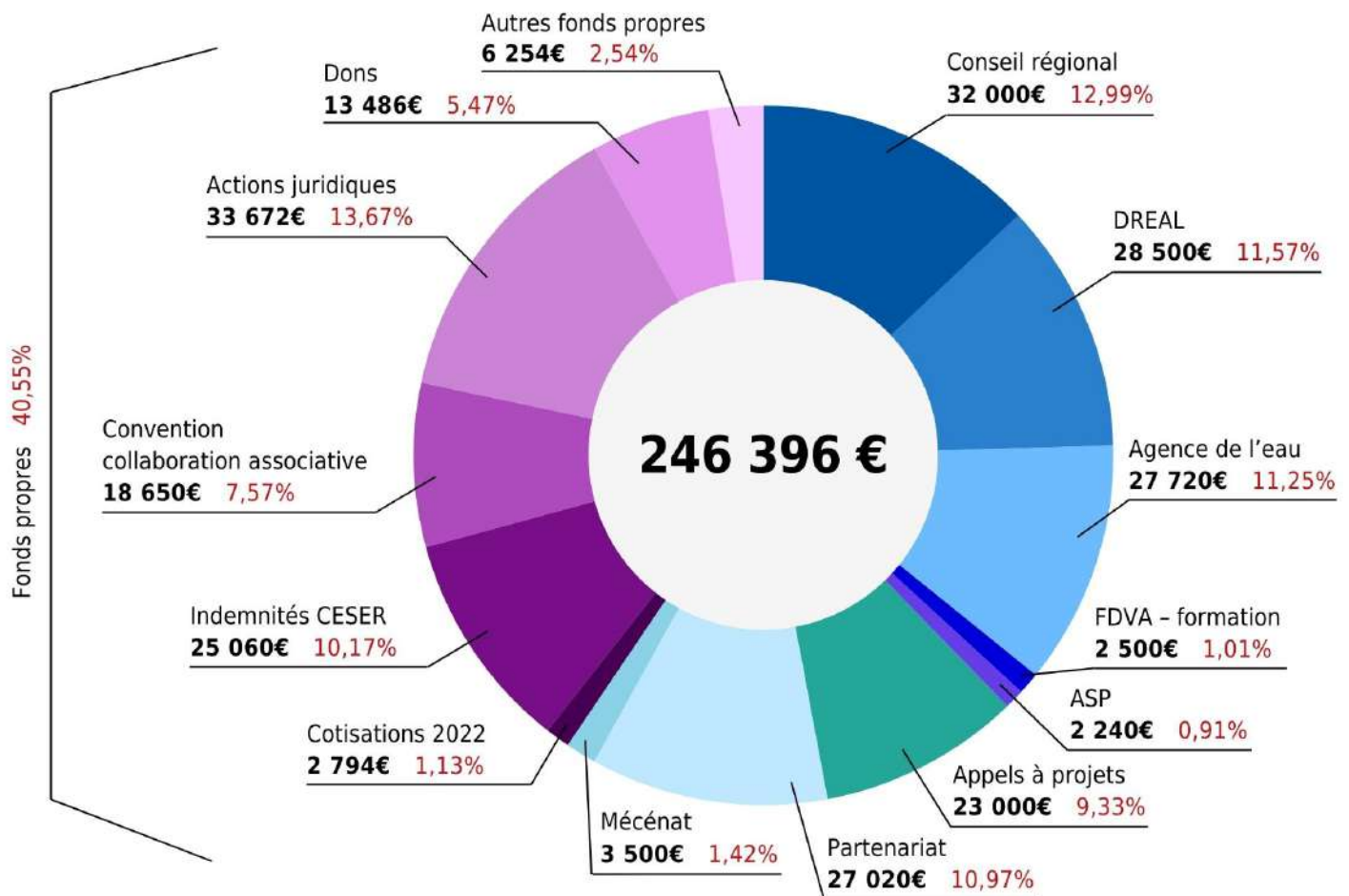
Le total de la valorisation du bénévolat s'élève pour l'année 2021 à **39 945,34 euros**.

NOS RESSOURCES 2022

Pour mener ses actions en 2022, FNE Pays de la Loire a reçu le soutien financier du Conseil régional des Pays de la Loire (13% de nos ressources), de l'État via la DREAL des Pays de la Loire (11,6%), la DRAJES à travers le Fond de Développement pour la Vie Associative (1%), l'appui au Service Civique (0,9%) et l'appel à projets du PRSE 3 et celui relatif à l'économie circulaire (9,3%). L'agence de l'eau Loire Bretagne a apporté son soutien à nos actions à hauteur de 11,3% de nos ressources.

Le monde des entreprises a apporté en 2022 un soutien via deux partenariats à hauteur de 11% de nos ressources. A noter que plusieurs entreprises nous ont par ailleurs soutenus financièrement via des dons.

Nos fonds propres représentent, en 2022, 40,5 % de nos ressources et augmentent en proportion de façon significative puisqu'ils étaient de 32% en 2020 (49,2 % en 2021). Il s'agit notamment des cotisations de nos adhérents, de prestations et des indemnités de nos représentants au CESER des Pays de la Loire, perçues directement par FNE Pays de la Loire. A cela s'ajoutent les dons perçus ainsi que les conventions de collaboration associative nouées avec notre fédération nationale. De plus, notre activité juridique génère aussi des ressources financières via les consultations juridiques fournies à nos adhérents et les affaires gagnées en justice.



NOS PUBLICATIONS

➤ 4 revues et notre rapport d'activité

- ➡ La Lettre de FNE Pays de la Loire n°36 - Opération Hérisson en Pays de la Loire
- ➡ La Lettre de FNE Pays de la Loire n°37 - Sécheresse en Pays de la Loire : un risque à anticiper
- ➡ La Lettre de FNE Pays de la Loire n°38 - Zéro Artificialisation Nette : un défi à relever
- ➡ La Lettre de FNE Pays de la Loire n°39 - La sobriété : définition, enjeux et impacts
- ➡ Rapport d'activité 2021



➤ Animation de nos réseaux sociaux

- ➡ FNE Pays de la Loire est active sur Facebook (1710 abonnés), Twitter (1648 personnes ou organismes qui nous suivent), et Instagram (892 abonnés), avec des publications quasi quotidiennes. Notre site internet est également régulièrement alimenté et a été visité plus de 22 300 fois en 2022, avec un pic lors de la diffusion de l'émission Aux Arbres Citoyens.

➤ 10 mises à jour de la revue de presse juridique

Diffusion uniquement à nos associations adhérentes

➤ 20 communiqués de presse

À lire ou relire sur fne-pays-de-la-loire.fr ➡ Publications ➡ Communiqués de presse

Mentions légales

Directeur de publication : Jean-Christophe GAVALLET

Rédaction, conception et réalisation : Benjamin HOGOMMAT, Xavier MÉTAY, Noémie MOREL et Aurélie NICOLLE

Illustrations : Lee Seonghak : couverture ; Aële CHEHMANA : p.1, p.7, p.10, p.12, p.13, p.20, ; banques d'images libres de droit : p. 5, p.8, p.9, p.17, p.19, p.24 ; FNE Sarthe : p.14 ; Sentinelles : p. 12, p. 16, Xavier MÉTAY : p.13, p. 17, p.18, p.21 ; Benjamin HOGOMMAT : p.19 ; Noémie MOREL : p.9, p.15, p.24, ; Raphaël MARSURA : p.9 ; Simon GINESTET : p.13 ; Antoine GROMMAIRE : p.21, p.22.

Hors-série de la Lettre de FNE Pays de la Loire

ISSN : 2498-3810

Cette revue et son contenu sont à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - pas d'utilisation commerciale - pas de modification 2.0 France

Financé par :



DREAL Pays de la Loire
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement





Retrouvez-nous sur :
www.fne-pays-de-la-loire.fr

 @fnepaysdelaloire

 @FNEpaysloire

 @FNE_paysdelaloire

contact@fne-pays-de-la-loire.fr
tél : 02 41 19 54 18